

---

**Arrêté ministériel portant agrément de la ville de Mons, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, la Ville de Mons, Hôtel de ville - Grand'Place 22, 7000 Mons est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

La Ville de Mons, est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.